



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 20/12/2023

PRESENTS : D. CLERC, M. CURTENAZ, J.C. GODARD, E. CASENOVE, P. MESSERLI, Y. LEGER, P. PITHIOUD, A. BERTRAND, P. CASAZZA, B. GARCIA, C. BORGEAT, N. AUDET, F. BACHMANN.

ABSENTS EXCUSES : P. CHAILLOU (donne pouvoir à J.C. GODARD), V. BERTHIER (donne pouvoir à M. CURTENAZ).

Convocation du 18/12/2023

Ouverture de la séance : 19h00

Clôture de la séance : 19h15

Secrétaire de séance : Marcellle CURTENAZ

Auxiliaire : /

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier Procès-Verbal ;
- Budget principal – Délibération Modificative n°3 ;
- Questions et informations diverses.

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 : DEL09122023.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le versement des salaires et primes de fin d'année, il convient de réajuster les crédits votés au « Chapitre 012 – Charges de personnelles » et en contrepartie au « Chapitre 65 – Autres charge de gestion courante »

Il est proposé d'ajuster le budget comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-84138 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Philippe CASAZZA souhaite comprendre d'où provient l'écart entre la somme budgétisée et le besoin supplémentaire de crédit.

Elisabeth CASENOVE donne les explications par service concernant cette différence :

- Le service administratif est débiteur d'environ 1000€, ce qui est principalement lié aux mouvements de personnels.

- *Le service technique est créditeur d'environ 5000€, ce qui est principalement lié au fait que le poste de saisonnier n'est pas été totalement pourvu cet été.*
- *Le service scolaire est débiteur d'environ 9500€, €, ce qui est principalement lié à la création d'un deuxième poste d'ATSEM en septembre et le remplacement d'un agent en congé maternité.*

Anne BERTRAND, précise que grâce à la commission Finance et notamment le travail mené par Elisabeth CASENOVE, les recettes et dépenses sont suivies régulièrement et qu'une première alerte concernant ce chapitre avait été donnée en novembre. Elle précise que pour l'attribution des crédits ce chapitre au moment du budget, l'augmentation du point de la fonction publique avait été pris en compte. Elle informe que concernant spécifiquement ce chapitre, les ajustements de crédit sont obligatoirement soumis à une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'ACCEPTER la Décision Modificative n°03 pour le budget principal de 2023 telle que présentée.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des conseillers de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 19h15.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Marcelle CURTENAZ



LE PRESIDENT DE SEANCE,
Didier CLERC

